



Aux propriétaires de
chalets/appartements

Verbier, le 6 décembre 2016

Taxes de séjour : nouveau règlement

Madame, Monsieur, Chers propriétaires,

Comme vous le savez peut-être déjà, la commune de Bagnes ainsi que les Sociétés de développement de Verbier et du Val de Bagnes ont décidé de modifier le règlement sur les taxes de séjour.

Il a été approuvé par les associations locales, le Conseil Communal, le Conseil Général et le Conseil d'Etat Valaisan.

La nouvelle taxe est entrée en vigueur au 1^{er} novembre 2016.

Les principales modifications sont :

1. Montants

	Verbier	Val de Bagnes
Adultes	CHF 4.-	CHF 3.-
Enfants de 6 à 16 ans	CHF 2.-	CHF 1.50

Pour les logements de groupe (Verbier et le Val de Bagnes), la taxe se monte à CHF 1.50 pour les adultes et CHF 0.75 pour les enfants de 6 à 16 ans.

2. Les forfaits propriétaires sont calculés selon le nombre de pièces. Il est fixé sur la base du montant de la taxe de séjour de CHF 4.- (Verbier), respectivement CHF 3.- (Vallée) et du taux d'occupation moyen de 40 jours de la catégorie de logement correspondant (facteur de base = CHF 160.- pour Verbier et CHF 120.- pour la Vallée) :

Logement	Personnes	Verbier	Val de Bagnes
Studio / 1 pièce	(2 unités)	CHF 320.-	CHF 240.-
Logement de 2 pièces	(3 unités)	CHF 480.-	CHF 360.-
Logement de 3 pièces	(4 unités)	CHF 640.-	CHF 480.-
Logement de 4 pièces	(5 unités)	CHF 800.-	CHF 600.-
Logement 5 pièces	(6 unités)	CHF 960.-	CHF 720.-
Logement 6 pièces	(7 unités)	CHF 1120.-	CHF 840.-
Logement 7 pièces	(8 unités)	CHF 1280.-	CHF 960.-
Logement 8 pièces	(9 unités)	CHF 1440.-	CHF 1080.-
Logement 9 pièces et plus	(10 unités)	CHF 1600.-	CHF 1200.-

3. Les locations longues durées sont identiques aux forfaits propriétaires.
4. Jusqu'à concurrence du montant du forfait annuel de l'objet concerné, les montants encaissés par nuitée pour chaque objet loué occasionnellement ou commercialement sont portés en déduction sur la facture du propriétaire de l'année suivante.
5. Concernant les exonérations, il n'y a pas de changement.

Le nouveau règlement est à votre disposition à l'office du tourisme de Verbier pour consultation.

Vous trouverez également ci-joint quelques indications sur les éléments financés par cette augmentation ainsi que sur la nouvelle « Carte de Loisirs ».

Nous restons volontiers à votre disposition pour tout complément d'information et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers propriétaires, nos meilleures salutations.

Société de développement de Verbier

Florian Michellod
Président



Joël Sciboz
Directeur



Eléments financés par cette augmentation

Sur les bases de ce règlement et de ce montant de taxes à CHF 4.- pour Verbier et CHF 3.- pour la Vallée, les encaissements supplémentaires prévisionnels se monteraient à environ CHF 2'300'000.-.

Ce montant servira à financer en grande partie (max. CHF 1mio) une « Carte de Loisirs » mais également beaucoup d'autres éléments listés ci-après.

Ces éléments ne pourront pas être tous financés en même temps et sur la base des revenus d'une seule année. Des priorités et un séquençement devront être mis en place en fonction des entrées financières effectives à moyen/long terme.

Animations

- ✓ Diminution de la sollicitation des partenaires pour assurer certaines animations
- ✓ Augmentation du nombre d'animations, de leur qualité et diversité
- ✓ Gratuité envisageable pour des animations actuellement payantes (avantage pour les prestataires)
- ✓ Animation du futur centre sportif

Manifestations

- ✓ Allègement de la part payée par Verbier Promotion afin de dégager un montant substantiel pour le marketing
- ✓ Possibilité de répondre favorablement aux événements de "dernière minute" ou à de nouveaux événements.

Ressources humaines

- ✓ Pour la mise en place de nouveaux produits touristiques (sentiers didactiques, randonnées à ski, place de jeux, signalétique touristique...)
- ✓ Pour un meilleur accueil et une meilleure information (unité d'info mobile/hors-murs pour aller à la rencontre des hôtes et des partenaires)
- ✓ Pour la gestion de la nouvelle plateforme e-tourisme (site internet, place de marché, centrale de réservation)

Infrastructures touristiques

- ✓ Soutien accru à Promobike (entretien du BikePark, mais également des sentiers pédestres partagés, développement de nouvelles zones débutants,...)
- ✓ Mise en place d'une signalétique touristique pour tout le Val de Bagnes
- ✓ Mise en place de bornes et/ou d'écrans d'information
- ✓ Nouvel Office du tourisme (rénovation ou nouveaux locaux)

Carte de Loisirs

- ✓ Toute personne s'acquittant de la taxe de séjour reçoit une "Carte Loisirs" nominative afin de profiter gratuitement ou à tarif préférentiel de prestations/activités sur tout le domaine de la Commune
- ✓ Les personnes s'acquittant de la taxe de manière forfaitaire (résidences secondaires) recevront une carte valable annuellement par forfait payé
- ✓ Les résidents de la commune de Bagnes pourront acquérir une carte loisirs à tarif préférentiel

Objectifs

- ✓ Stopper la décroissance des nuitées
- ✓ Augmenter et prolonger les séjours
- ✓ Créer de la valeur ajoutée : produit dynamisant et valorisant l'ensemble de l'offre
- ✓ Inciter hôtes et résidents à profiter de l'intégralité des services et infrastructures touristiques du Val de Bagnes
- ✓ Amener la clientèle vers les offres et partenaires touristiques en favorisant une mobilité plus efficace, commune et durable
- ✓ Lutter contre l'image de cherté : proposer un USP d'un rapport prix/prestations très intéressant
- ✓ Inciter tous les hôtes au paiement des taxes de séjour

Contenu «de base»

- ✓ L'intégralité des remontées mécaniques en été (Le Châble – Verbier - Ruinettes - La Chaux – Mont-Fort - Savoleyres)
- ✓ Tous les bus et cars postaux sur la Commune de Bagnes
- ✓ Entrée au Centre Sportif (piscine et patinoire)
- ✓ Entrée au Musée de Bagnes et aux Maisons du Patrimoine
- ✓ Animations proposées par l'office du tourisme
- ✓ Contenu «complémentaire»
- ✓ Tout partenaire touristique/commercial du Val de Bagnes peut proposer des prestations (rabais, gratuités) à intégrer dans la carte (dans les limites du financement possible)